

# **PLAN DES MOBILITES**

## **SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC**

Le projet de Plan des mobilités de la CAPI, assorti des avis des personnes publiques recueillis et d'une note de présentation, a été mis à disposition du public, du 20 avril au 16 mai 2022, dans les conditions prévues à l'article L123-19-1 du code de l'environnement : par voie électronique sur le site internet de la CAPI (<https://capi-agglo.fr/>), ou via le support et le registre papier déposés au centre administratif de la CAPI (17 avenue du Bourg, 38080 L'Isle d'Abeau), aux heures ouvrables sur la même période.

Les observations et propositions du public pouvaient être déposées par voie postale, sur le registre papier ou par voie électronique.

Au terme de la consultation, 13 avis ont été déposés, majoritairement par des habitants, sur le site internet de la CAPI. Aucun avis n'a été recueilli sur les registres.

Les observations recueillies et les modalités de prise en compte peuvent être synthétisées dans le tableau suivant :

Action concernée	Nature des observations	Modification du document
<b>Action 2 - Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés</b>	Les travaux effectués les dernières années vont permettre de circuler en vélo en sécurité.	Remarque sans incidence sur le document.
	Le plan des mobilités est assez décevant concernant les incitations au vélo. D'une part, il n'y a plus aucune subvention pour l'achat de vélos électriques. D'autre part, les incitations à se déplacer en mode doux sont insuffisantes.	Le Plan Des Mobilités comporte des actions de promotion et d'incitation aux modes doux dans la fiche action n°17.
	Est-il possible de mettre en place des aménagements pour les vélos au niveau des carrefours Gambetta et de la gare à Bourgoin-Jallieu ?	Cette demande est trop précise pour être intégrée dans le Plan des Mobilités. Par ailleurs, la sécurité des itinéraires cyclables est au cœur de l'action n°2.
	Viser à un doublement du réseau cyclable horizon 2030	Le nouveau Schéma Directeur Vélo de la CAPI, en cours d'élaboration, permettra de définir des objectifs en terme de réseau cyclable.
<b>Action 3 - Favoriser la création de zones de circulation apaisée</b>	Remettre les routes limitées actuellement à 70 km/h avec un terre-plein central à 80 ou 90 km/h.	Cette proposition va à l'encontre d'un principe général d'apaisement des vitesses.
	Respecter les normes de hauteur des ralentisseurs	Les aménagements réalisés sur les voies communautaires

	afin d'éviter du bruit et vibration pour le voisinage, et dommage aux véhicules.	respectent déjà la norme 98-300 (décret n°94-447 du 27 mai 1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal).
<b>Action 4 - Mener une politique de stationnement pour réguler la place de la voiture</b>	Eviter de supprimer ou de rendre payant des places de stationnement en centre-ville afin de favoriser les commerces.	Cette demande est trop précise pour être intégrée dans le Plan des Mobilités. La politique de stationnement est une politique communale. Par ailleurs, le plan des mobilités incite à entreprendre une politique diversifiée et ciblée selon les secteurs (notamment en favorisant la rotation dans les centralités commerçantes, par exemple en utilisant la zone bleue).
<b>Action 6 - Favoriser les usages du vélo par une offre de service adaptée</b>	Partager le parc de trottinettes et vélos électriques de Bourgoin.	Cette information est déjà présente dans la fiche action n°6
<b>Action 7- Faciliter les rabattements vers les gares en modes actifs et collectifs</b>	Relier les centres-villes par bus fréquents durant les heures de pointe en direction des gares SNCF (y compris samedi, fin de journée et dimanche).	Cette information est déjà présente dans la fiche action n°7 du Plan des Mobilités.
	Permettre une ouverture des gares afin d'accueillir les voyageurs (achat des billets, zone d'attente, sanitaires etc...) .	La qualité d'accueil et de l'aménagement en gare n'a pas été abordée dans le plan des mobilités car cette politique est du ressort des relations contractuelles entre région et SNCF. Cette observation sera répercutée au service responsable des gares TER à la région AURA.
	Aménager les horaires de bus RUBAN à la gare et mettre en place davantage de bus.	Cette information est déjà présente dans la fiche action n°7.
	Revoir la gestion de la gare de l'Isle d'Abeau afin de remettre en service les ascenseurs, les équipements adaptés pour les personnes malentendantes ou voyantes et les sanitaires.	La gestion des gares est une politique de la Région. Cette observation sera répercutée au service responsable des gares TER à la région AURA.

	<p>Sécuriser l'accès aux gares et aux trains pour les modes actifs et pouvoir soit stationner son vélo ou sa trottinette sur place (stationnement sécurisé) ou l'emporter avec soi, en TER ou en bus.</p>	<p>Cette information est déjà présente dans la fiche action n°7 du Plan des Mobilités.</p>
<p><b>Action 8</b> <b>Favoriser la mobilité solidaire par le partage de la voiture</b></p>	<p>Possibilité pour les covoitureurs d'utiliser la carte stationnement handicapé de la personne titulaire de la carte qu'ils covoiturent.</p>	<p>Cette demande est trop précise pour être intégrée dans le Plan des Mobilités.</p>
<p><b>Action 10 - Améliorer l'attractivité du réseau de bus RUBAN</b></p>	<p>Possibilité de prendre un seul bus RUBAN pour aller de Bourgoin à St Quentin Fallavier plutôt que de prendre des bus avec des correspondances qui allongent les temps de parcours.</p> <p>Mieux desservir les communes de Ruy-Montceau et Nivolas-Vermelle.</p>	<p>Le principe des trajets est explicitement abordé dans l'action 10. Par ailleurs, cette observation est un peu trop précise pour figurer dans le plan des mobilités. La DSP en cours de renouvellement permettra de traduire concrètement ces principes portés par le Plan des Mobilités.</p>
	<p>Gratuité du transport scolaire pour les jeunes.</p> <p>La ligne D Ruban est une ligne majeure pour desservir les écoles berjalliennes pour La Grive et jusqu'à l'Isle d'Abeau. Cependant, le cadencement à 18h est incohérent. Il faudrait revoir la logique de cadencement des bus.</p> <p>Le budget consacré aux transports semble lié à la taxe mobilité des entreprises. Est-il possible d'imaginer que vu l'attractivité de notre secteur si les entrées sont supérieures les services transports seront supérieurs, soit de nouveaux services ouverts.</p>	<p>Ces observations sont trop précises pour figurer dans le Plan des Mobilités.</p> <p>La DSP en cours de renouvellement permettra de traduire concrètement ces principes portés par le Plan des Mobilités.</p>

	<p>La fréquence de bus trop limitée en direction de Bourgoin-Jallieu ou de Villefontaine, notamment le soir et le week-end.</p>	<p>Le principe de la fréquence des bus est abordé dans l'action 10. La DSP en cours de renouvellement permettra de traduire concrètement ces principes portés par le PDM.</p>
	<p>Mettre en place une offre plus importante des bus RUBAN, notamment pour les habitants de Saint-Savin : améliorer les dessertes entre 7h et 9h ; 12h-14h et 16h-18h (voire 20h).</p> <p>Les horaires RUBAN pas adaptés aux travailleurs.</p>	<p>Le principe de l'offre de transports en commun est abordé dans l'action 10. La DSP en cours de renouvellement permettra de traduire concrètement ces principes portés par le PDM.</p>
	<p>Problème d'adaptation du transport scolaire du quartier l'Oiselet vers le collège Pré Bénit suite changement carte scolaire.</p> <p>Il n'est plus possible de recharger en ligne un abonnement sans passer par une borne OURA.</p>	<p>Cette observation est trop précise pour figurer dans le plan des mobilités.</p>
	<p>Elargir le rond-point de Tharabie côté Est pour mettre en place des arrêts de bus en correspondance Bus-Express / Bus RUBAN.</p> <p>Créer une ligne transversale CAPI avec un bus toutes les 20 min tout au long de l'année et des correspondances avec des lignes transversales et bus express.</p>	<p>Cette observation est un peu trop localisée pour figurer dans le plan des mobilités.</p> <p>Cette observation est trop précise pour figurer dans le plan des mobilités.</p>
<p><b>Action 12</b> <b>Accompagner les actifs du territoire vers une mobilité moins carbonée</b></p>	<p>Communiquer plus largement auprès des acteurs locaux de l'économie sur le « forfait mobilité durable » - et sur toutes les initiatives qui impliquent employeurs et salariés (y compris secteur public) ?</p>	<p>Cette demande est déjà présente dans le Plan des Mobilités.</p>
<p><b>Action 13</b></p>	<p>Promouvoir et faciliter le covoiturage, avec</p>	<p>La plateforme Mov'Ici permet déjà de recenser et mettre en</p>

<p><b>Faciliter les connexions vers les territoires voisins en favorisant le covoiturage</b></p>	<p>notamment la création d'une plateforme qui permet de recenser tous les covoitureurs potentiels sur son trajet.</p>	<p>contact les covoitureurs potentiels sur un même trajet. La promotion de la plateforme Mov'ici est prévue dans l'action 13.</p>
<p><b>Action 14 Faciliter l'intermodalité entre les différents réseaux de transports en commun</b></p>	<p>Permettre aux gares intermodales d'être un centre de communication et un véritable nœud de mobilité alliant les différentes technologies et de permettre au plus grand nombre de rejoindre ces nœuds en transports en commun (ex : problème de la gare de Saint-Exupéry qui n'est accessible qu'en voiture ou taxi).</p>	<p>Cette demande est déjà présente dans le Plan des Mobilités.</p>
	<p>Remettre une navette pour aller à l'aéroport.</p>	<p>Cette demande est déjà présente dans le Plan des Mobilités.</p>
	<p>La ligne LANE La Grive-Mermoz a un trajet identique avec l'express X7. Sur Lane il y a un départ garanti, c'est à dire qu'un Uber vient vous transporter si aucun conducteur ne se présente après 20 minutes (prix Uber). Ne serait-il possible d'avoir un accord pour que l'Express soit proposé aux passagers en attente ?</p>	<p>Il est déjà proposé aux usagers du service LANE de se rabattre sur la ligne Express.</p>
<p><b>Action 15 Accompagner le développement du réseau ferroviaire</b></p>	<p>Revoir l'offre SNCF (plus d'offre après 21h30 et peu d'offre le week-end).</p>	<p>La CAPI n'est pas compétente sur ce sujet, mais s'engage à faire part de ces remarques à la Région.</p>
<p><b>Action 16 Accompagner le secteur du transport et de la logistique</b></p>	<p>Etoffer la fiche action sur le transport de marchandises car ce sujet apparait en mode mineur alors que la CAPI héberge l'une des plus importantes zones logistiques d'Europe, à proximité d'un pôle multimodal.</p>	<p>Cette demande est trop précise pour être intégrée dans le Plan des Mobilités. Le sujet de la logistique a par ailleurs fait l'objet d'un travail spécifique (notamment dans le groupe de travail sur l'attractivité économique, et au moyen d'échanges avec les acteurs du domaine intervenant sur le territoire), ce que traduit justement l'action 16.</p>

<p><b>Action 17 - Faire connaître les offres existantes pour augmenter leur utilisation</b></p>	<p>Mentionner dans le nouveau plan des mobilités l'étude et le soutien de « garages solidaires » comme celui qui avait été proposé par Solidarauto38 en 2017-2018, soutenu par les conseils citoyens des quartiers prioritaires de la CAPI et qui n'a pas reçu les aides nécessaires pour faciliter son implantation.</p>	<p>Cette demande est trop précise pour être intégrée dans le Plan des Mobilités.</p>
<p><b>Action 18 - Innover pour faciliter les mobilités grâce aux outils numériques</b></p>	<p>Cette action pose un problème de fond important concernant la fracture numérique.</p> <p>L'action en contradiction avec l'action 19 : Inclure et soutenir les publics fragiles car beaucoup sont privés de connexions internet.</p> <p>Trouver des solutions pour faciliter l'accès aux applications Ruban dans l'espace public comme du wifi gratuit ou des bornes accessibles tout en maintenant les documents papier et les services existants.</p>	<p>Toutes les actions proposées ne sont pas numériques. Les actions 18 et 19 ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Des précisions seront apportées dans la fiche action n°18.</p>
<p><b>Action 21 - Favoriser une mobilité active des enfants et des jeunes</b></p>	<p>Il existait un pédibus dans le quartier Oiselet qui a été supprimé faute de bénévoles et de régularité.</p>	<p>Des précisions seront apportées sur la mise en place des pédibus ainsi que sur l'association des acteurs du territoire à ce dispositif.</p>
<p><b>Action 22 - Accompagner les nouvelles façons de travailler et de consommer</b></p>	<p>Affirmer la fibre optique sur la ville pour contribuer au développement du télétravail.</p>	<p>Le déploiement de la fibre optique est une politique portée par le Département.</p>
<p><b>Remarques à caractère général</b></p>	<p>Les difficultés d'inclusion en matière d'accès à la mobilité sont toutefois loin de se limiter aux quartiers prioritaires de la ville : les études relatives à la précarité énergétique liée à la mobilité montrent que, sur la CAPI, ces difficultés sont plus diffuses et concernent aussi</p>	<p>Cette information est déjà présente dans l'introduction du Plan des Mobilités.</p>

	des habitants des zones moins accessibles.	
	Tout plan de transport ou mobilité devrait pouvoir répondre au dernier kilomètre.	Cette information est déjà présente dans le Plan des Mobilités.
	Inadéquation entre les propositions du Plan des Mobilités et les conditions de vie modestes des habitants du quartier Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau (faibles ressources financières pour achat VAE et trottinettes, difficulté de maîtrise de la langue française, difficultés d'accès aux outils numériques et aux réseaux de communication...).	Certains éléments concernant les difficultés pouvant être rencontrées par les habitants vont être rajoutés au Plan des Mobilités.
	Le plan des mobilités doit s'articuler avec les territoires voisins (CCCND, Balcons du Dauphiné), mais également avec les collectivités de différents niveaux administratifs auxquels nous participons (Département, Région, pôle métropolitain...)	Cette information est déjà présente dans le Plan des Mobilités.